



Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)

Dès qu'une entreprise occupe 50 travailleurs ou plus, elle doit instituer un Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT). Des directives claires et une préparation minutieuse sont indispensables au bon déroulement des réunions du CPPT. La loi requiert qu'un rapport soit établi à l'issue de chaque réunion. Un conseiller en prévention externe de Mensura peut vous assister dans cette tâche.

Pourquoi ?

Des collaborateurs en bonne santé qui travaillent dans de bonnes conditions de sécurité sont plus performants. C'est pourquoi le CPPT formule des propositions destinées à améliorer leur bien-être. En collaboration avec notre conseiller en prévention, vous portez le Comité à un niveau supérieur.

Pour qui ?

Pour toutes les entreprises qui emploient au moins 50 collaborateurs. Une fois ce nombre atteint, vous êtes tenu, en tant qu'employeur, de créer un CPPT, après les élections sociales suivantes. Celles-ci débouchent tous les quatre ans sur l'institution ou le renouvellement du CPPT, et des représentants du personnel au sein de votre conseil d'entreprise.

Comment ?

- Notre conseiller en prévention rencontre les membres du CPPT. Outre les collaborateurs élus et le président, le conseiller en prévention interne siège également au Comité. Ils sont légalement obligés d'assister à chaque réunion.
- Après une courte visite, notre conseiller en prévention organise une réunion avec le conseiller en prévention interne, le responsable du personnel et le président du Comité.

Sur la base de cette rencontre, il prépare un certain nombre de documents adaptés à votre entreprise : un règlement d'ordre intérieur dans lequel sont reprises des directives claires pour le CPPT, une invitation (y compris un agenda) pour l'assemblée et un rapport par la suite.

- Notre conseiller en prévention assiste à la réunion du CPPT.
- Notre conseiller assure le secrétariat du Comité en collaboration avec le conseiller en prévention interne de votre entreprise.

Résultat

- Les membres du Comité comprennent mieux leur fonction et le fonctionnement du CPPT.
- Grâce aux documents modèles qui vous sont fournis, les réunions se déroulent de manière plus structurée.
- Notre conseiller en prévention vous conseille et vous assiste, vous et votre conseiller en prévention interne, afin que les réunions se déroulent de façon plus harmonieuse.

Plus d'info?

Contactez-nous et découvrez la formule la mieux adaptée à vos besoins.